

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ la radiation au RM

Rappel

Il convient d'effectuer la radiation au RM :

- en cas de changement de l'activité, si la nouvelle activité ne relève plus du RM
- en cas de dissolution de la société.

Si l'effectif salarié de la société inscrite au RM dépasse les 10 salariés, elle peut rester inscrite au RM ou demander sa radiation.

Ce que doit contenir votre dossier

pour une personne physique :

- ▶ **pouvoir** de la personne physique à LA LOI pour effectuer les formalités au RM
- ▶ produire la carte originale du Répertoire des Métiers

pour une personne morale :

- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RM
- ▶ produire la carte originale du Répertoire des Métiers